

# PROGRAMME DE FORMATION

## Santé, sécurité et QVT

### **PREREQUIS :**

Aucun prérequis spécifique. Une connaissance de base en droit, santé, sécurité et QVT est souhaitée.

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Comprendre les enjeux de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail (QVT).
- Identifier les obligations légales en matière de prévention des risques professionnels, de santé et de sécurité au travail.
- Apprendre à mettre en place des actions concrètes pour favoriser un environnement de travail sain et sécurisé.
- Acquérir des techniques pour intégrer les principes de QVT dans le management quotidien.
- Élaborer un plan d'action pour instaurer et maintenir une culture de santé, sécurité et QVT en entreprise.

**DUREE :** 2 jours ( 7 heures par jour)

### **PUBLIC CONCERNE :**

Dirigeants, managers, professionnels du droit, RH, responsables QSE, consultants, et toute personne souhaitant améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail dans son organisation.

### **MODALITES ET DELAIS D'ACCES :**

La formation est ouverte à l'inscription tout au long de l'année.  
Les délais moyens pour débiter la formation dépendent de la période à laquelle vous souhaitez vous former. Néanmoins, nous pourrions débiter votre formation au plus tard sous 15 jours ouvrés suite au premier contact (hors délai de rétractation). Nous vous invitons à nous contacter pour en savoir plus.

**TARIF :** 1 200 HT/ 1 440 TTC

**LIEU :**

Formation réalisable en distanciel (en ligne) ou en présentiel (dans vos locaux ou dans un espace dédié). Le choix du format sera discuté lors de l'inscription, en fonction des préférences des participants et des contraintes logistiques.

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

- Évaluation des besoins et du profil des participants.
- Alternance de contenus théoriques et pratiques.
- Études de cas, cas pratiques, mises en situation.
- Supports de cours remis aux stagiaires en format numérique, quelle que soit la modalité choisie.
- En distanciel : Utilisation d'outils de visioconférence interactifs (Zoom, Teams) avec partage d'écran et tableau blanc virtuel.
- En présentiel : Utilisation de supports pédagogiques imprimés, tableau blanc, et matériels de projection.

**MODALITES D'ÉVALUATION :**

- Une évaluation initiale est réalisée pour évaluer le niveau de départ.
- Une évaluation finale est réalisée pour valider les acquis.

**SUIVI DE L'EXECUTION :**

- Une convocation est remise aux stagiaires avant la formation
- Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action est remise aux stagiaires après la formation
- Les supports de cours sont remis aux stagiaires en format numérique (distanciel) en format papier (présentiel).

**ACCESSIBILITE :**

Pour tout besoin spécifique en matière de handicap, nous vous invitons à nous contacter directement à l'adresse [ac-kervoelen@lexclass.fr](mailto:ac-kervoelen@lexclass.fr) , afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## **CONTENUS DE LA FORMATION :**

### **Jour 1 : Comprendre et appliquer la santé, la sécurité et la QVT en entreprise**

#### ***Matinée (9h00 - 12h30) : Les fondamentaux de la santé, sécurité et QVT***

##### **1. Introduction et objectifs de la formation**

- Présentation du programme et des enjeux liés à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail
- Identification des attentes et objectifs des participants

##### **2. Les enjeux de la santé, sécurité et QVT**

- Définition et concepts clés de la santé, sécurité et qualité de vie au travail
- Les impacts d'une bonne QVT sur la performance, la motivation et le bien-être des salariés

##### **3. Les aspects juridiques de la santé et sécurité au travail**

- **Cadre légal** : les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels, de sécurité et de santé au travail (Code du travail, règlement intérieur, etc.)
- Droits des salariés : droit à la déconnexion, droit de retrait en cas de danger, accès aux dispositifs de prévention
- Les responsabilités en cas de manquement et les sanctions applicables

##### **4. Atelier pratique : diagnostic de l'environnement de travail**

- Évaluation des conditions de travail au sein de l'entreprise : identification des risques, analyse des pratiques actuelles
- Échanges en groupe pour partager les bonnes pratiques et les axes d'amélioration identifiés

#### **Après-midi (14h00 - 17h30) : Mise en place d'une démarche QVT**

##### **5. Les principes d'une démarche QVT réussie**

- Identifier les leviers pour une démarche QVT efficace : communication, aménagement des espaces de travail, équilibre vie pro/vie perso
- Techniques pour encourager la participation des collaborateurs à la démarche QVT

## 6. La prévention des risques psychosociaux

- Identifier et prévenir les sources de stress, de harcèlement et de conflits au travail
- Les dispositifs à mettre en place pour une prévention efficace et conforme aux obligations légales

## 7. Atelier pratique : élaboration d'un plan d'action QVT

- Chaque participant élabore un plan d'action personnalisé pour intégrer la QVT et la sécurité dans son organisation
- Distribution de ressources complémentaires : fiches pratiques, outils numériques, bibliographie pour approfondir les thèmes abordés

---

## **Jour 2 : Intégrer la santé, sécurité et QVT dans le management quotidien**

### ***Matinée (9h00 - 12h30) : Renforcer la santé, la sécurité et la QVT en entreprise***

## 8. La culture de la prévention en entreprise

- Comment instaurer une culture de la prévention des risques : sensibilisation, formations, participation des salariés
- Le rôle des managers et des RH dans le maintien d'un environnement de travail sain et sécurisé

## 9. Les outils de suivi et d'évaluation de la QVT

- Méthodes d'évaluation de la QVT : enquêtes internes, indicateurs de bien-être, suivi des accidents du travail
- Utilisation des outils numériques pour le suivi de la QVT et de la sécurité

## 10. Les aspects juridiques de la QVT

- **Droits des salariés** : droit à des conditions de travail décentes, à l'aménagement du temps de travail
- **Obligations de l'employeur** : mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), actions de prévention

**Après-midi (14h00 - 17h30) : Mise en œuvre et suivi des actions de santé, sécurité et QVT**

**11. Techniques pour maintenir une QVT durable**

- Adapter les méthodes de travail et d'organisation pour favoriser la qualité de vie au travail
- Pratiques managériales pour encourager le dialogue, la reconnaissance et l'engagement des équipes

**12. Atelier pratique : mise en place et suivi des actions**

- Simulations pour appliquer les techniques de gestion de la QVT et de prévention des risques
- Élaboration d'un plan d'action pour instaurer une culture de la santé, sécurité et QVT au quotidien

**13. Clôture et évaluation**

- Retour sur les apprentissages, évaluation des compétences acquises et remise des attestations.